

**SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 36/2022

Séance du 9 décembre 2022 - 14h00

Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole

L'an deux mille vingt-deux, le 9 décembre à 14h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 25 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;
Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUEGAN et Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Thierry LESAUUVAGE, Ville de Rochefort.

Membres en visio-conférence :

Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle-Aquitaine.

Membres excusés :

Margarita SOLA et Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Alain BURNET, Ville de Rochefort (pouvoir à Thierry LESAUUVAGE) ;
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

Il est proposé aux membres du Comité syndical de renouveler la ligne de trésorerie du Crédit Agricole.

Les conditions financières de cette ligne sont :

Montant du Financement : 250 000 euros

Durée : 12 mois

Modalités

- **Taux** : Index Euribor 3 mois moyenné majoré à 1.05 % (à titre indicatif à la date du 24 novembre 2022, le Euribor 3 mois moyenné s'élevait à 1.422, soit un taux de 2.472 % (contre 1.05 % fin 2021 car l'Euribor était négatif).
- **Mobilisation** : tirage en une ou plusieurs fois par tranches minimales de 1 000 €, à la demande de l'emprunteur. Chaque demande devra être confirmée par l'envoi de l'avis de tirage annexé au contrat par télécopie ou par mail, 48 heures avant l'envoi des fonds
- **Mise à disposition** : gratuite par crédit d'office
- **Remboursement du capital** au choix de la collectivité, par tranches minimales de 1 000 euros et au plus tard à l'échéance finale du contrat.

- Décomptes des intérêts : calculés mensuellement à terme échu, en tenant compte du nombre de jours exact à une année de 360 jours.
- Décompte du nombre de jours :
 - Tirage : le jour de l'émission de l'écriture de crédit d'office
 - Remboursement : le jour de réception de l'écriture du débit d'office dans nos livres.
- Intérêts payables au terme de chaque trimestre (règlement par débit d'office)
- Remboursement du capital à terme échu, et au plus tard à l'échéance finale
- Affectation budgétaire : Les intérêts sont comptabilisés en section de fonctionnement au compte « frais financiers » de la collectivité. En revanche, le capital s'inscrit dans les comptes gérés par le Trésorier.

Frais de dossier : 0.10 % du plafond de la ligne de Trésorerie, avec un minimum de 150 € soit 250 € prélevés en débit d'office à la mise en place du contrat

Commission d'engagement : 0.15 % du plafond de la ligne de Trésorerie soit 750 €, prélevés en débit d'office à la mise en place du contrat

Parts sociales : Néant.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'autoriser le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres ;
- D'autoriser le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat ;
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme,
Jean-Marie GILARDEAU
Président

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 8
Votes :
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2022 ____ -

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : __ / __ / 2022